

marchés, en présentant une série d'engagements « modèles » dans un secteur de services donné. Cette approche a été utilisée lors des précédentes négociations sur l'AGCS.

Objectifs du Canada dans le cadre de l'AGCS :

- Obtenir un accès amélioré aux marchés pour les entreprises canadiennes.
- Obtenir un meilleur cadre de réglementation permettant une plus grande transparence et plus de certitude.
- Maintenir le droit souverain du Canada de poursuivre ses objectifs de politique nationale.

Les détails de la position de négociation du Canada en ce qui concerne des secteurs particuliers de l'industrie des services restent à définir, sauf en ce qui concerne un point particulier : **nous ne négocierons pas nos systèmes publics de santé et d'éducation.** De même, le gouvernement du Canada ne prendra aucun engagement qui puisse limiter sa capacité de poursuivre ses objectifs en matière de politique culturelle, tant qu'un nouvel instrument international visant spécifiquement à protéger le droit des pays de promouvoir et de protéger leur diversité culturelle n'aura pas été mis en place.